



Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Occitanie  
de l'Éducation Nationale

(académies de Nice, Aix-Marseille, Grenoble, Clermont-Ferrand, Montpellier, Toulouse,  
Bordeaux, Limoges, Poitiers, Ile de France)

Federacion dels Ensenhaires de Lengua e Cultura d'Occitània

Butletín n° 277  
15/12/2008

## Réforme des concours – maîtrise Lettre aux Ministres Pécresse et Darcos Communiqué FELCO 16-12-2008

Pour information, nous vous transmettons le courrier ci-dessous signé de plusieurs associations et de 46 universitaires et formateurs IUFM de plusieurs langues régionales.

Depuis l'envoi de cette lettre, le Ministère a transmis des propositions de maquettes de concours dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles ne lèvent pas entièrement nos inquiétudes.

En conséquence, nous demeurons mobilisés et nous demandons à nos élus, aux organisations syndicales, aux associations amies et partenaires, de soutenir nos revendications pour des concours de recrutement (CAPES et CRPE) adaptés aux besoins de l'enseignement public des langues régionales, notamment ceux de l'enseignement bilingue.

Nous rappelons par ailleurs la nécessité impérieuse d'une augmentation significative du nombre de postes mis aux concours.

Au delà des concours, il nous semble fondamental de travailler sur les maquettes de masters en cours d'élaboration afin notamment d'assurer aux candidats une réelle formation linguistique adaptée aux besoins et afin de permettre d'élargir le « vivier » de candidats.

Il va sans dire que d'une part nous ne pouvons travailler convenablement tant que nous n'aurons pas connaissance de maquettes de concours définitives et complètes, et que, d'autre part, ces maquettes une fois portées à notre connaissance, il conviendra de nous laisser le temps nécessaire à l'élaboration de maquettes de master adaptées à la nouvelle donne.

Nous partageons donc la revendication formulée par des universités de plus en plus nombreuses, visant à leur accorder un vrai moratoire de plusieurs mois à compter de la réception des maquettes définitives des nouveaux concours, qu'il semble raisonnablement impossible de mettre en place dès 2010.

Toulouse, le 4 décembre 2008

À Madame Valérie Pécresse  
Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
1 rue Descartes  
75231 Paris cedex 05

À Monsieur Xavier Darcos  
Ministre de l'Education nationale  
110 rue de Grenelle  
75357 Paris SP 07

Objet: Réformes de la formation et du recrutement des enseignants de/en langues régionales

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

les associations et les enseignants signataires de la présente lettre ont pris acte des mesures annoncées concernant la réforme des concours de recrutement des enseignants par le Ministère de l'Education nationale et l'habilitation de master pour les étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement par la lettre-circulaire du 17 octobre 2008 émanant du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Afin d'assurer une formation et un recrutement adéquat des enseignants de et en langues régionales, les signataires souhaitent attirer votre attention sur les points suivants:

1- La situation socio-historique des langues régionales de France, les textes internationaux ratifiés, la reconnaissance constitutionnelle récente des langues régionales, leur présence effective dans les programmes officiels, le conventionnement particulier avec les collectivités mentionné au code de l'éducation, sont autant d'éléments impliquant de porter un regard spécifique sur les modalités de recrutement et de formation des enseignants de langues et cultures régionales en France.

2- Spécifiquement, il est nécessaire que soit proposé au CAPES un nombre de postes proportionné aux besoins, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui, avec des épreuves qui assurent la qualité (linguistique en particulier) des candidats et qui permettent à tous de concourir dans la transparence.

Notre préférence est de conserver un nombre d'épreuves qui permette de s'assurer directement du niveau des candidats dans tous les aspects de leur formation. Dans l'hypothèse où un écrit réduit à deux épreuves serait en fin de compte imposé à tous, il faudra que l'épreuve de langue régionale (puisque l'autre épreuve devra être consacrée à la seconde valence de nos CAPES bivalents) soit riche et qu'elle mette en valeur divers aspects de la compétence du candidat. Les épreuves orales (de didactique et de connaissance du système éducatif et de ses finalités) devront se dérouler autant que possible en langue régionale afin qu'elles donnent l'occasion de s'assurer de la capacité des candidats à s'exprimer dans la langue.

Pour le CAPES monovalent de corse, la seconde épreuve d'admissibilité et les deux épreuves d'admission doivent s'effectuer en langue corse.

3- Non seulement il est nécessaire qu'un CRPE spécial soit maintenu pour recruter les maîtres des classes bilingues, mais les compétences en langue régionale doivent aussi être valorisées au CRPE général. Nous demandons que soient établies d'une part pour le CRPE des épreuves spécifiques de langue (de bonification pour le CRPE général et de qualification pour le CRPE spécial) et d'autre part pour le CRPE spécial qu'une partie des épreuves communes d'admissibilité et d'admission soit passée en langue régionale.

FELCO 270 – 22<sup>ème</sup> colloque FELCO-FLAREP – premiers échos

✉ CRDP allée de la Citadelle 34064 Montpellier Cedex 2 | t 04 67 66 33 31 | ✉ [mail.secretariat@mjvb@wanadoo.fr](mailto:mail.secretariat@mjvb@wanadoo.fr) |

[bulletins FELCO](#) - Pagina 2 de4

4- La formation complémentaire post concours, sous sa forme actuelle de stage rémunéré et de pratique accompagnée ou sous d'autres formes qu'il conviendrait de définir, est particulièrement indispensable, tant sur les plans pédagogique que linguistique, dans le domaine des langues régionales.

5- Les certifications en langues, dont en toute hypothèse la place dans le dispositif de formation est appelée à se développer, feront l'objet de groupes de travail dans les universités qui proposent des cursus en langues régionales, notamment pour les langues qui n'en bénéficient pas encore. Nous demandons au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche comme au Ministère de l'Éducation nationale d'ouvrir un dialogue avec les universités concernées afin qu'une certification validée par l'Éducation Nationale soit rapidement proposée pour les langues régionales.

6- Nous réitérons notre demande d'agrégations de langues régionales dans un souci de valorisation de l'enseignement de celles-ci et de traitement équitable des carrières des enseignants.

Pour l'heure, les organisations et les enseignants signataires seront vigilants sur les choix des formules de master que feront les Universités ainsi que sur le calendrier de leur mise en place, puisque dans la redéfinition des masters se joue la question cruciale du lien entre enseignement, recrutement des enseignants, et recherche. Cette question est donc essentielle pour le maintien et le développement d'une capacité d'élaboration et de transmission de savoirs sur les langues et cultures régionales dans tous leurs aspects.

Nous souhaitons vivement qu'une concertation ait lieu au plus vite sur ce dossier et nous nous tenons à votre disposition pour ce faire.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, d'agréer l'expression de notre haute considération.

Pour les signataires,  
Patrick Sauzet,  
Université de Toulouse II-Le Mirail  
5 allées Antonio Machado  
31058 TOULOUSE Cedex 9  
[patrick.sauzet@univ-tlse2.fr](mailto:patrick.sauzet@univ-tlse2.fr)

« Pour les Langues Régionales dans l'Enseignement supérieur » (UFR et IUFM) : les premiers signataires

## Associations

APLEC : Association Pour L'Enseignement du Catalan  
APLV : Association des Professeurs de Langues Vivantes  
FELCO : Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Oc  
FLAREP : Fédération des Langues Régionales dans l'Enseignement Public

## Enseignants et enseignants-chercheurs

1. Carmen Alen GARABATO , Maître de Conférences (HDR), Université de Montpellier
2. Cristian ANDRIEU, Formateur en occitan, IUFM Toulouse
3. Gilles ARBOUSSET, Formateur en occitan, IUFM Montpellier
4. Jean-Marie ARRIGHI, membre du jury du CAPES de corse
5. Nelly BLANCHARD, Maître de Conférences, Université de Bretagne Occidentale
6. Luc BONET, Formateur en catalan, IUFM Montpellier-Perpignan
7. Christian Bonnet, occitan, Université Clermont Ferrand
8. Florència CAILLIS-BONET, formateur en catalan, IUFM Montpellier-Perpignan
9. Jean-Yves CASANOVA, Professeur, Université de Pau

FELCO 270 – 22<sup>ème</sup> colloque FELCO-FLAREP – premiers échos

✉ CRDP allée de la Citadelle 34064 Montpellier Cedex 2 | ☎ 04 67 66 33 31 | ✉ [mail.secretariat@mjvb@wanadoo.fr](mailto:mail.secretariat@mjvb@wanadoo.fr) |

[bulletins FELCO](#) - Pagina 3 de4

10. Jon Casenave, Basque, Bordeaux
11. Jean-Marie COMITI, Professeur, Université de Corse, président du jury du CAPES de Corse
12. Jean-François COUROUAU, PrAg (HDR), Université de Toulouse
13. Dominique DECOMPS, Formateur en occitan, IUFM du Limousin.
14. Gwendal DENIS, Professeur, Université Européenne de Bretagne
15. Alain DI MEGLIO, Maître de Conférences (HDR), IUFM Corse
16. Pierre ESCUDÉ, Maître de Conférences, IUFM Toulouse
17. Pierre FABRE, Formateur, IUFM Célestin Freinet, Nice
18. Francis FAVEREAU, Professeur, Université Européenne de Bretagne
19. Jean-Claude FORÊT, PrAg, Université de Montpellier
20. Philippe GARDY, Directeur recherches CNRS, formateur CAPES Occitan
21. Joëlle GINESTET, Maître de Conférences, Université de Toulouse
22. Gérard GOUIRAN, Professeur, Université de Montpellier
23. Patricia HEINIGER-CASTERET, MCF, Université de Pau et des Pays de l'Adour
24. Lukian KERGOAT, maître de conférences, Université Rennes 2
25. Mélanie LAUPIES, PrCe, Université de Montpellier
26. Guy Latry, Bordeaux
27. Yves LE BERRE Professeur, Université de Bretagne Occidentale
28. Ronan Le Coadic, IUFM Bretagne
29. Jean LE DÛ, Professeur, Université de Bretagne Occidentale
30. Hervé LIEUTARD, Maître de Conférences, Université de Montpellier
31. Ronan L'HOURE, Formateur, IUFM de Bretagne
32. Philippe MARTEL, Chercheur CNRS, formateur CAPES Occitan, président de la FELCO
33. Michel NICOLAS, Professeur, Université Européenne de Bretagne
34. Pascal OTTAVI, Maître de Conférences, Université de Corse
35. Bernard OYHARÇABAL, Directeur de Recherche, Centre IKER
36. Dominique PEILLEN, Professeur des Universités, Université de Pau
37. Rita PEIX, Formatrice catalan, IUFM de Montpellier-Perpignan
38. Patrick SAUZET, Professeur des Universités, Université de Toulouse
39. Jean THOMAS, Formateur, IUFM Toulouse
40. Mannaig THOMAS, PrCe, Université de Bretagne Occidentale
41. Claire TORREILLES, PrAg, Université de Montpellier
42. Miquela VALLS, PrAg, Université de Perpignan, Présidente de l'APLEC
43. Dominique VERDONI, Professeur, Université de Corse
44. Marie-Jeanne VERNY Maître de Conférences HDR Université de Montpellier
45. Marie-Anne VERSINI, Formatrice, IUFM Corse
46. Charles Videgain, Basque, Bordeaux - Pau

Marie Jeanne VERNY - dpt occitan université Paul Valéry Montpellier  
co-secrétaire FELCO - Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Oc  
Présidente CREO Lengadòc

Ad. person : 12 rue Salle l'Evêque 34000 Montpellier 04 67 66 33 31  
La FELCO est hébergée par son association académique le CREO de Toulouse

<http://creo-mp.totenoc.org/felco.html>

Tous les bulletins de la FELCO sur : [http://creo-mp.totenoc.org/buletins\\_felco.html](http://creo-mp.totenoc.org/buletins_felco.html)

Toutes les informations sur le 22<sup>ème</sup> colloque FELCO / FLAREP (25, 26, 27 octobre - ST Afrique - Mende sur :

<http://creo-mp.totenoc.org/colloqui.html>

Les nouveautés sur : [http://creo-mp.totenoc.org/nouveautes\\_creo.html](http://creo-mp.totenoc.org/nouveautes_creo.html)

FELCO 270 – 22<sup>ème</sup> colloque FELCO-FLAREP – premiers échos

✉ CRDP allée de la Citadelle 34064 Montpellier Cedex 2 | ☎ 04 67 66 33 31 | ✉ [mail secrétariat \[mjvb@wanadoo.fr\]](mailto:mjvb@wanadoo.fr) |

[bulletins FELCO](#) - Pagina 4 de4